

Nom / Prénom : Damien Villette

Circonscription : 4e du 28

Parti politique : Sans étiquette.

**Présentation :**

Je m'appelle Damien Villette, j'ai 29 ans et je décidé de m'engager dans cette campagne en juin 2016. Depuis longtemps engagé dans le service public au travers de mes différents métiers. Je suis aujourd'hui conducteur de métro sur la ligne 12 de la RATP. J'ai connu, comme de nombreux jeunes, quelques années de petits boulots avec des contrats ne dépassant pas les 30 heures par semaine. D'abord hôte de caisse, puis agent de cinéma, je travaille aujourd'hui au service des milliers de voyageurs empruntant le métro. Depuis 2 ans, j'ai également repris une licence de droit.

**1 : Vous engagez vous à maintenir les spécificités du contrat d'apprentissage dans l'artisanat ?**

Nous nous engageons à revoir l'apprentissage pour que nos jeunes et nos entreprises s'y retrouvent. L'artisanat et de nombreux métier passe par l'apprentissage et c'est essentiel pour mettre fin au chômage de masse notamment dans le 28. Nous devons revoir la durée du travail des apprentis mineurs tout en garantissant leur rythme de vie et leur sécurité. Nous devons aussi mettre fin au délais de carence entre le contrat de professionnalisation et un CDD.

**2 : Etes-vous favorable à l'extension des baisses des charges pour encourager l'embauche de salariés qualifiés ?**

Baisser les charges est une certitudes mais il faut que nos entreprises forment en continu les salariés. C'est aussi elles qui leur permettent une qualification. Des allègements de charges en cas de programme interne de formation peuvent être envisagé par exemple.

**3 : Vous engagez-vous à simplifier la qualification des salariés de l'artisanat au travers de diplômes prenant en compte les réalisations professionnelles et les compétences acquises dans l'entreprise ?**

La validation des acquis existe déjà. Elle peut être simplifiée et nos salariés doivent être informé sur ce sujet. Il faut aussi que nos entreprises informent les salariés des compétences qu'ils vont acquérir selon le nombre d'année de présence en entreprise.

**4 : Vous engagez-vous à aligner les charges sociales et fiscales des artisans sur celles des micro-sociaux ?**

Cela me semble compliqué. Il faut garantir l'amortissement du matériel des artisans hors un tel alignement ne permet plus la récupération de la TVA. Je ne suis pas certain de son efficacité. Il faut en tout cas lutter contre les concurrences déloyales qui naissent des différents régimes que la France propose. Aujourd'hui, vous le savez, certains font acheter le matériel aux clients et ne facture que la manoeuvre. C'est une concurrence qui est née des micro-sociaux. Il faut voir comment nous pouvons équilibrer les deux statuts.

**5 : Au regard de la directive sur le détachement des travailleurs, quelles mesures défendrez-vous afin d'assurer une concurrence non faussée et de lutter contre le dumping social ?**

Nous devons mettre fin à la circulaire des travailleurs détachés. Nous soutiendrons toutes les propositions qui iront dans ce sens. Je reste cependant conscient de la difficulté de réalisation. C'est au niveau européen que cela va se jouer. Hors de nombreux pays profitent aussi de cette situation.

**6 : Êtes-vous favorable à la suspension de la taxation des bénéficiaires mis en réserve dans l'entreprise individuelle en provisionnant un compte d'attente, exempt de prélèvements sociaux et soumis à un prélèvement fiscal approprié ?**

Une telle modification du statut entraînera des frais, à coups sur, sur la de gestion d'un nouveau compte ainsi que pour frais de comptabilité, sans compter la création d'un nouveau statut car tout les entrepreneurs ne peuvent se permettre de placé sur un compte des fonds bloqués pour l'entreprise. Les indépendants doivent être mieux protégés et moins taxés. Cela passe par une réforme profonde du RSI et la refonte de certains statuts de sociétés pour être plus accessibles avec une gestion allégée.

**7 : Soutiendrez-vous la création d'un statut juridique unique de l'entreprise individuelle, basé sur l'EIRL, qui garantirait une séparation systématique des patrimoines professionnel et personnel de l'entrepreneur ?**

Le statut d'EIRL est déjà une évolution de l'EI grâce à une déclaration d'insaisissabilité. Si on ajoute à cela, que depuis 2015, les résidences principales sont insaisissables par la loi, il y a donc déjà un statut qui répond a vos demandes et au combien même on ferai un genre de fusion cela ne changera pas le problème principale qui est que les banques prêtent très rarement a ce genre de statut a cause de leurs solvabilité ou demande des garantie personnel qui elles peuvent entraîné la saisi de bien personnel.

Depuis 2015, la loi rend les résidences principales insaisissables, ce qui répond déjà en partie à votre demande. Cependant, je pense que le problème principal reste que les banques sont réticentes à prêter à ces statuts au vu de leur solvabilité incertaine. De ce fait elles demandent souvent des garanties personnelles ce qui peut, à terme, entraîner la saisie de biens personnels.

Donc sur le principe et même si cela existe déjà plus ou moins oui mais dans le fond cela soulèverait plus de problèmes pour les indépendants que de solutions.

**8 : Quelles solutions préconisez-vous pour garantir aux indépendants une protection sociale juste et efficace ?**

Nous devons supprimer le RSI. Simplifier les caisses et regrouper l'ensemble des informations pour une clarté des entreprises. Les frais de fonctionnement doivent être plus simples. Passer sur le régime général risque d'augmenter les charges. Il faudra s'assurer

que la réforme du RSI ne pénalise pas les artisans. Il faut aussi revoir le délais de carence par exemple en l'alignant sur le régime général de 3 jours.

**9 : Malgré la déclaration obligatoire, depuis 2007, du statut du conjoint collaborateur, celui-ci ne bénéficie toujours pas systématiquement aujourd'hui, d'une protection sociale réelle et adaptée. L'application systématique de ce statut permettrait de sécuriser la situation du conjoint collaborateur. Êtes-vous prêt(e) à défendre cette obligation ?**

Nous défendrons cette obligation.

**10 : Etes-vous favorable à l'évolution des aides et financements tournés vers l'innovation technologique, à forte intensité de recherche et développement, pour qu'ils prennent mieux en compte l'ensemble des innovations artisanales ?**

Nous devons soutenir les politiques d'innovations et de recherche y compris chez les artisans.

**11 : Etes-vous prêt(e) à soutenir un plan de transformation numérique des entreprises artisanales auquel le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat serait partie prenante ?**

Bien sur que le numérique va prendre une place importante, tant dans le mode de consommation que dans les modes de productions. Mais attention il faudra prendre en compte le phénomène d'uberisation. De même il faudra former de nombreux artisans à l'utilisation de ces outils.

**12 : L'utilité du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat est reconnue dans l'accompagnement des entreprises et la formation des apprentis. Vous engagez-vous à maintenir le haut niveau de déploiement et de développement de ces services auprès des entreprises artisanales ?**

Le financement des CMA reposent sur nos entreprises, donc c'est en attirant plus d'entreprise en Eure-et-Loir que nous garantissons un haut niveau de déploiement. Il faudra en retour que les CMA soient très présentes dans ces entreprises notamment en terme de formation continue. Nous ferons tout pour rendre attractif notre territoire.